



MINISTÉRIO DA  
AGRICULTURA E  
DESENVOLVIMENTO RURAL



BANCO AFRICANO DE  
DESENVOLVIMENTO

## SERVIÇOS DE CONSULTORIA

### ANÚNCIO DE MANIFESTAÇÃO DE INTERESSE PARA A REALIZAÇÃO DA AVALIAÇÃO DO IMPACTO DA SEGUNDA FASE DO PROJECTO PRIASA(PRIASAI)

Pedido de manifestação de interesse N °01/PRIASAI/FAD/2025

Anúncio Data : 17 de Fevereiro de 2025

1. O Governo da República Democrática de São Tomé e Príncipe recebeu um financiamento do Banco Africano de Desenvolvimento (um donativo do Fundo Mundial para o Ambiente) para financiar o Projeto de Reabilitação das Infra-estruturas de Apoio à Segurança Alimentar (PRIASA II) do Ministério da Agricultura, Pescas e Desenvolvimento Rural. Está prevista a utilização de uma parte do valor deste empréstimo para o pagamento de serviços de consultoria para a **realização da avaliação do impacto da segunda fase do projeto PRIASA (PRIASA II).**

2. Os serviços prestados no âmbito deste contrato são, entre outros, i) impacto das acções do PRIASA nas localidades abrangidas, ii) dados sobre a rentabilidade dos agricultores e pescadores no exercício das actividades de produção, comercialização e venda, iii) indicadores objetivamente identificáveis e relevantes definidos de forma a permitir o acompanhamento do projeto, iv) impacto do PRIASA em relação às intervenções realizadas pelos parceiros avaliados, nomeadamente: ONG MARAPA, ONG ALISEI e QUA-TELA, FENAPA, AZATONA-ADIL, CIAT, CATAP, ADAPPA, DAAC, INAE/GIME, PNASE, MADR (DGA, DGR, CADR e Direção das Pescas), v) Constrangimentos e outras informações/recomendações pertinentes que forneçam pistas para a melhor obtenção dos resultados esperados do projeto.

A duração da missão é de **sessenta dias.**

3. A Coordenadora do Projeto de Reabilitação das Infra-estruturas de Apoio à Segurança Alimentar Fase II (PRIASAI) convida os **Consultores Individuais nacionais** elegíveis a manifestarem o seu interesse em prestar os serviços acima referidos. Os Consultores Individuais interessados devem fornecer informações

sobre a sua capacidade e experiência que demonstrem que estão qualificados para realizar estes serviços (documentação, referências relativas à execução de contratos semelhantes, experiência anterior relevante e outras informações adicionais), etc...).

4. Os critérios de elegibilidade, a pré-seleção e o processo de seleção estarão em conformidade com a “*Política de Aquisições para Operações Financiadas pelo Grupo do Banco Africano de Desenvolvimento, Edição de Agosto de 2015*”, disponível no sítio Web do Banco em: <https://www.afdb.org/en/projects-andoperations/procurement/new-procurement-policy>

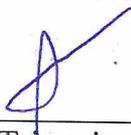
5. Os Consultores interessados podem obter mais informações e os termos de referência detalhados no endereço abaixo indicado, durante o horário normal de trabalho das 08:00h às 12:00h e das 14:00h às 16:00h, no gabinete do projeto PRIASAI, situado na Avenida Marginal 12 de Julho, Tel: (239) 2226243 - Email: [priasastp@yahoo.com.br](mailto:priasastp@yahoo.com.br) e através do sítio Web: [www.priasa.org](http://www.priasa.org)

6. As manifestações de interesse devem ser enviadas em francês ou português para o endereço acima indicado, o mais tardar até **14 de Março de 2025 às 16 horas**, com a menção expressa “**Realização da avaliação de impacto da segunda fase do projeto PRIASA (PRIASAI)**”.

**Nota:** A manifestação de interesse de um consultor não implica qualquer obrigação por parte do PRIASAI relativamente à sua seleção.

Feito em São Tomé 17 de Fevereiro de 2025

A Coordenadora



Ayarra Trigueiros



MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE ET  
DÉVELOPPEMENT RURAL



BANQUE AFRICAINE DE  
DÉVELOPPEMENT

## SERVICES DE CONSULTATION

### AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LA RÉALISATION D'ÉVALUATION D'IMPACT DE LA DEUXIÈME PHASE DU PROJET PRIASA(PRIASAI)

Demande de manifestation d'intérêt N °01/PRIASAI/FAD/2025

Annonce Date : 17 Février 2025

1. Le Gouvernement de la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (don du Fonds pour l'Environnement Mondial) pour financer le Projet de Réhabilitation des Infrastructures d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PRIASA II) du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et du Développement Rural. Il est prévu d'utiliser une partie de la valeur de ce Prêt pour effectuer des paiements de service de Consultation pour la **réalisation d'évaluation d'impact de la deuxième phase du Projet PRIASA(PRIASAI)**.

2. Les services prévus au titre de ce contrat sont, entre autres, i) impact des actions du PRIASA sur les localités couvertes, ii) données sur la rentabilité des agriculteurs et des pêcheurs lors de l'exercice d'activités de production, de commercialisation et de vente, iii) indicateurs objectivement identifiables et pertinents définis de manière à permettre le suivi du projet, iv) impact du PRIASA par rapport aux interventions réalisées au niveau des partenaires, à savoir : ONG MARAPA, ONG ALISEI et QUA-TELA, FENAPA, AZATONA-ADIL, CIAT, CATAP, ADAPPA, DAAC, INAE/GIME, PNASÉ, MADR (DGA, DGR, CADR et Direction des Pêches évalués, v) Contraintes et autres informations/recommandations pertinentes qui fournissent des indices pour mieux atteindre les résultats attendus dans le projet.

La durée de la mission est de **soixante jours**.

3. La Coordinatrice du Projet de Réhabilitation de l'infrastructure d'Appui à la Sécurité Alimentaire phase II (PRIASAI) invite les **Consultants Individuels nationaux** éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services cités ci-dessus. Les Consultants Individuels intéressés doivent produire les informations sur

leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services (documentation, références concernant l'exécution des contrats similaires, expérience antérieure pertinente et d'autres informations complémentaires, etc...).

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux *"Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le groupe* de la Banque Africaine de Développement, Edition d'août 2015, disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse : <https://www.afdb.org/en/projects-andoperations/procurement/new-procurement-policy>

5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et de terme de référence détaillé à l'adresse ci-dessous pendant les heures normales de travail à partir de 08: 00h à 12h et de 14h00 à 16h00 dans le bureau du projet PRIASAI, situé à l'Avenue Marginal 12 de Julho, Tel: (239) 2226243 - Email: [priasastp@yahoo.com.br](mailto:priasastp@yahoo.com.br) et par le site : [www.priasa.org](http://www.priasa.org)

6. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées en langue française ou en portugais à l'adresse ci-dessus au plus tard le **14 mars de 2025 à 16 heures** et porter expressément la mention « **Réalisation d'évaluation d'impact de la deuxième phase du Projet PRIASA(PRIASAI)** ».

**Remarque:** L'intérêt manifesté par un consultant, ne comporte aucune obligation de la part de PRIASAI concernant sa sélection.

Fait à São Tomé 17 février 2025.

La Coordinatrice

---

Ayarra Trigueiros



MINISTRY OF  
AGRICULTURE AND  
RURAL DEVELOPMENT



AFRICAN DEVELOPMENT  
BANK

**TERMES DE RÉFÉRENCE**

**POUR RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL NATIONAL**  
**POUR**

**LA RÉALISATION D'ÉVALUATION D'IMPACT DE LA DEUXIÈME PHASE**  
**DU PROJET PRIASA**

**PRIASA « PROJET DE REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES**  
**D'APPUI A LA SECURITE ALIMENTAIRE »**

**FEVRIER 2025**

## ÍNDICE

1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	3
2.	OBJECTIFS .....	5
2.1	Objectifs spécifiques .....	5
3.	TÂCHES.....	5
4.	RÉSULTATS ATTENDUS.....	6
4.1	Produits Prévus .....	6
5.	QUALIFICATIONS DES CONSULTANTS .....	7
6.	DURÉE DE MISSION.....	8
7.	CRITÈRE D'ÉVALUATION .....	8
8.	ANNEXE I - CADRE LOGIQUE DETAILLE AXE SUR LES RESULTATS .....	9

## 1. Contexte et justification

Le Projet de Réhabilitation des Infrastructures d'Appui à la Sécurité Alimentaire phase 2 – (Projet PRIASA II), d'une durée de cinq ans et avec une prolongation de quatre ans, bénéficiera d'un prêt du FAD de 11,5 millions d'UC et d'un don du FEM/LDCF de 3,5 millions d'USD. Le Projet est mis en œuvre depuis 2016, dans les Îles de São Tomé et Príncipe. L'objectif du Projet est de promouvoir une croissance économique durable et inclusive, tout en renforçant le capital humain. Le PRIASA II vise à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de STP, par un accroissement de la disponibilité et de la valorisation des produits agricoles et halieutiques tout au long de l'année. Le Projet avec l'appui d'ONGs impliquera étroitement les producteurs, pêcheurs et communautés de l'Île de Sao Tomé et de l'Île de Principe, et touchera directement 16.000 agriculteurs et 3.000 pêcheurs et mareyeuses, parmi lesquels plus de 40% de femmes. Au-delà des infrastructures de base (pistes, réseaux d'irrigation, marchés, etc.), le projet diffusera de nouvelles techniques pour l'amélioration de la qualité, de la conservation, la transformation et la vente des produits. Ces interventions s'accompagneront d'un renforcement des capacités pour l'émergence d'expertises nationales indispensables à la prise en charge de ces innovations, sur tous les plans (technique, sanitaire, législatif, etc.).

Le Programme est conçu autour de trois composantes qui visent à i) **Réhabilitation et construction des infrastructures rurales** : visent à améliorer les infrastructures pour augmenter la production et assurer la sécurité alimentaire. Cette composante est subdivisée en trois sous-composantes : a) pêche artisanale ; b) infrastructures agricoles ci(ex-fic); c) suivi des missions sur le terrain par la cellule du projet ; ii) **Renforcement des capacités des structures d'appui à la production** : l'objectif principal de la composante est de renforcer la capacité du ministère et des partenaires du PRIASA II à tous les niveaux à gérer le système alimentaire national d'une manière qui assure une utilisation efficace et efficiente de ses ressources. Cette composante est subdivisée en trois sous-composantes : a) pêche artisanale ; b) production agricole ; c) appui au Ministère (MADR) ; iii) **Gestion du projet** : vise à définir les connaissances, compétences et ressources nécessaires à la mise en œuvre du Projet.

Les principaux résultats attendus du projet sont les suivants : Améliorer les conditions sanitaires et de conservation, dans le contexte d'une intervention sur les points de vente et de stockage du produit de la pêche; infrastructure pour assurer la protection contre l'érosion costière dans le cadre d'adaptation aux changements climatiques; installation de Dispositif de concentration de produit de la pêche (DCP) autour de l'île de Sao Tomé et Principe; construction d'une petite unité de transformation et de conservation du poisson; organisation d'atelier de construction/réparation de pirogues en fibre de verre ; réhabilitation de pistes rurales (25 km); mise en place des travaux des pistes par l'INAE et le GIME; réhabilitation des systèmes d'irrigation (520 ha); constitution d'un Fonds d'Appui à des initiatives d'énergie renouvelable (400,000 USD); construction de 8 séchoirs; construction d'abris-serres pour pépinières; logistique en matériel roulant pour le suivi des actions au terrain ; aide à la mise en place et suivi du PGES et des activités financées par FEM; laboratoire de contrôle de qualité de

produits de la pêche; suivi, contrôle et surveillance des pêches; statistiques des pêches; étude, appui et formation aux intervenants de la pêche; intervention au niveau du CATAP; interventions d'appui au CIAT; appui/Conseille, structuration et suivi des organisations de producteurs; appui à la transformation / exportation de produits; appui aux cantines scolaires en liaison avec le PNASE et des actions de nutrition.

Globalement les activités du Projet il a des impacts et effets positifs considérables. Les ouvrages, les équipements, les aménagements et mesures d'accompagnement prévus par le projet vont: (i) permettre d'améliorer et diversifier les systèmes de production agro-forestière et halieutique; (ii) assurer la maîtrise de pratiques innovantes et durables générant plus de valeur ajoutée; (iii) garantir des revenus et créer des emplois durables, en particulier aux jeunes (des deux sexes) et les femmes; (iv) améliorer les conditions de vie et le niveau d'accès aux services et équipements socioéconomiques de base ; (v) désenclaver et améliorer les condition d'accès aux marchés; etc.

Le Projet implique la participation et la responsabilisation effective des communautés, des ONG, de la population dans la gestion des ressources naturelles, grâce aux programmes d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités en destination de ces différents acteurs.

Le Projet a ciblé des activités où les femmes interviennent massivement (maraîchage, conservation, transformation, commercialisation, etc.) et d'où elles tirent leurs principaux revenus.

Le projet réhabilitera et construira de manière participative certaines infrastructures essentielles, assurant le renforcement des capacités des acteurs concernés, favorisant non seulement la production alimentaire, mais contribuant également à l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment en termes de décongestion, nutrition, santé humaine et organisation sociale.

L'installation des infrastructures et le développement des activités dans le secteur de la pêche nécessitent l'encadrement et la formation des acteurs concernés afin de garantir la poursuite des investissements sur une base économique et socialement viable. La perspective d'une utilisation durable des ressources halieutiques et la nécessité de renforcer la sécurité en mer nécessitent également la promotion d'une pêche responsable.

Pour la mise en œuvre de ces activités, le PRIASAI a signé un accord de partenariat avec différents partenaires à savoir : ONG MARAPA, ONG ALISEI et QUA-TELA, FENAPA, AZATONA-ADIL, CIAT, CATAP, ADAPPA, DAAC, INAE/GIME, PNASE, MADR (DGA, DGR, CADR, etc.) et DP.

Dans cette perspective, l'UGP/PRIASA voit la nécessité de réaliser évaluation d'impact du Project PRIASA II, qui vise à assurer que les activités réalisées ont contribué à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à Sao Tomé et Principe (STP) à travers le développement de l'agriculture et de la pêche.

## **2. Objectifs**

L'objectif général de cette consultance est d'évaluer l'impact des activités développées par le projet PRIASAI dans les zones d'intervention.

### **2.1 Objectifs spécifiques**

Avec la réalisation de cette consultance vise à atteindre les objectifs suivants :

- Connaître la réalité actuelle des communautés agricoles et de pêche couvertes par le Projet, notamment en obtenant des données quantifiables et des indicateurs vérifiables sur la participation, la formation, la rentabilité des activités du projet ;
- Évaluer l'impact sur les communautés rurales des interventions de réhabilitation des sentiers ruraux (conditions d'accès, circulation des personnes, quantifier les données sur les superficies cultivées et le type de production, avant et après les interventions du projet, l'accueil par les bénéficiaires du changement des conditions de vie, etc...) ;
- Définir des indicateurs pertinents permettant le suivi des activités jusqu'à la fin du projet, en utilisant le cadre logique comme support ;
- Évaluer l'impact des interventions issues des activités réalisées au niveau des partenaires institutionnels, à savoir : ONG MARAPA, ONG ALISEI et QUATELA, FENAPA, AZATONA-ADIL, CIAT, CATAP, ADAPPA, DAAC, INAE/GIME, PNASÉ, MADR (DGA, DGR, CADR) et DP ;
- Évaluer l'impact sur les communautés rurales des interventions sur les systèmes d'irrigation (superficie irriguée, etc.) ;
- Évaluer l'impact sur les communautés rurales des interventions impliquant l'acquisition d'abris solaires et de séchoirs.

## **3. Tâches**

Le consultant indépendant qualifié engagé par l'emprunteur/client doit effectuer au moins les tâches suivantes :

- a) Collecte de données : permettre une connaissance approfondie des communautés et des institutions qui bénéficient du projet, ainsi que de la réalité des communautés après l'intervention du projet et obtenir des données quantifiables et des indicateurs vérifiables dans le but de pouvoir faire un suivi et une évaluation corrects et adéquats du projet, ainsi qu'une mesure de l'impact du projet à mi-parcours ;
- b) Évaluation de l'impact du projet : qui évalue le degré de progrès dans l'atteinte des résultats du projet en termes d'analyse et de codage des données et l'efficacité des processus et activités menés dans le cadre de l'action du projet ;
- c) Incluez des observations sur la performance, les réalisations, les résultats et l'impact par rapport aux objectifs spécifiques et généraux et si l'action a eu des résultats positifs ou négatifs inattendus (quantifier, selon les indicateurs du cadre logique) ;
- d) Indiquez les risques potentiels qui pourraient avoir mis en péril l'exécution de cer-

taines activités et proposez des moyens d'y remédier,

Le candidat sélectionné sera en contact permanent avec la Cellule d'Exécution du Projet (CEP), et avec les techniciens des institutions partenaires qui collaboreront à l'obtention d'informations et à la collecte de données sur le terrain.

#### **4. Résultats attendus**

Les principaux résultats de cet exercice seront les suivants :

- L'impact des actions du PRIASA sur les localités couvertes est évalué à travers la collecte d'informations et d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs tels que :
  - Quantité de superficie cultivée avant et après les interventions, le type de production cultivée avant et après les interventions ;
  - Utilisation d'infrastructures réhabilitées ou construites (séchoirs, abris, entrepôts, etc.) ;
  - Données sur l'amélioration de la sécurité maritime ;
  - Conditions d'accès aux lieux, circulation des personnes, émergence de services de transports en commun ;
  - Accès aux services de base ;
  - Superficie irriguée grâce à de nouveaux systèmes d'irrigation, impact sur la production ;
- Données sur la rentabilité des agriculteurs et des pêcheurs lors de l'exercice d'activités de production, de commercialisation et de vente,
- Des indicateurs objectivement identifiables et pertinents définis de manière à permettre le suivi du projet,
- L'impact du PRIASA par rapport aux interventions réalisées au niveau des partenaires, à savoir : ONG MARAPA, ONG ALISEI et QUA-TELA, FENAPA, AZATONA-ADIL, CIAT, CATAP, ADAPPA, DAAC, INAE/GIME, PNASE, MADR (DGA, DGR, CADR et Direction des Pêches évalués,
- Contraintes et autres informations/recommandations pertinentes qui fournissent des indices pour mieux atteindre les résultats attendus dans le projet.

##### **4.1 Produits Prévus**

Le Consultant produira 2 (deux) rapport, un rapport préliminaire et un rapport final conforme le tableau ci-dessous

Types de rapports	Période	Nombre de copies et méthode de livraison
Rapport Préliminaire	45 jours après la signature du contrat	<p>Deux (02) exemplaires du rapport: un (01) version en français et un (01) en portugais) + Support numérique.</p> <p>Ces rapports seront soumis à la CEP et MADRP qui formulera ses observations, ensuite repris pour intégrer le cas échéant les observations de la CEP et MADRP.</p> <p>Le MADRP et le projet PRIASA disposera de 10 jours pour formuler ses observations sur ce rapport Préliminaire.</p>
Rapport Final	Le Rapport Final sera remis dans les une semaine suivantes la réception des commentaires sur le rapport Préliminaire.	<p>Deux (02) exemplaires du rapport: un (01) version en français et un (01) en portugais) + Support numérique.</p> <p>Le Consultant sera tenu de prendre en compte les observations éventuelles de la CEP et du MADRP en vue de finaliser les rapports.</p> <p>L' Consultant recevra son dernier paiement, après l'approbation du rapport final.</p>

## 5. Qualifications des Consultants

Le consultant sélectionné doit répondre aux exigences minimales suivantes :

- Au moins une formation dans les domaines agronomie, agroéconomie, statistiques et domaines connexes, avec une formation complémentaire ou une solide expérience dans l'évaluation de l'impact du projet PRIASA II;
- Un minimum de cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans la réalisation de processus de diagnostic et d'évaluation d'impact de projets liés à la sécurité alimentaire;

Les consultants doivent répondre à certaines exigences, tant professionnelles qu'éthiques, parmi lesquelles se distinguent les suivantes :

- Anonymat et confidentialité : Le droit des personnes à fournir des informations doit être respecté, en garantissant leur anonymat et leur confidentialité ;
- Responsabilité : Tout désaccord ou divergence d'opinion pouvant survenir concernant les conclusions et/ou recommandations doit être mentionné dans le rapport. Toute déclaration doit être soutenue par l'équipe ou laisser un désaccord à ce sujet ;
- Intégrité : Il sera de la responsabilité de mettre en évidence les questions non spécifiquement mentionnées dans les termes de référence, si cela est nécessaire

pour obtenir une analyse plus complète de l'intervention ;

- Indépendance : L'indépendance de l'intervention évaluée doit être garantie, sans être liée à sa gestion ou à tout élément qui la compose ;
- Incidences : Si des problèmes surviennent pendant le travail sur le terrain ou à toute autre étape de l'évaluation d'impact, ils doivent être immédiatement communiqués à PRIASA. Par ailleurs, l'existence de ces problèmes ne pourra en aucun cas être invoquée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats établis au présent mandat.

## 6. Durée de mission

Durée de mission: **soixante jours** pour évaluer l'impact du Projet PRIASA II.

## 7. Critère d'évaluation

<b>Qualifications, compétences et expérience professionnelle</b>		<b>Points %</b>
1.1	Formation dans les domaines agronomie, agroéconomie, statistiques, suivi et évaluation d'impact des projets, et domaines connexes (maîtrise - 0,8 ; doctorat - 1,0).	30%
1.2	Un minimum de cinq (5) ans d'expérience professionnelle dans la réalisation de processus de diagnostic, de situations de référence, révision à mi-parcours, suivi et d'évaluation d'impact de projets (jusqu'à 5 ans - 0,8, plus de 5 ans - 1,0)	50%
1.3	Exemples de travaux similaires réalisés au niveau des projets financés par la BAD, Banque mondiale, et d'autres partenaires de développement.	20%
Total		100

Le score minimum de qualification est de 75 points.

## 8. Annexe I - Cadre logique détaillé axé sur les résultats

CHÂÎNE DES RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE (avec indication genre F=femme)			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION
		Indicateur	Situation de référence	Cible		
IMPACT	Contribution du secteur agricole à la promotion d'une croissance économique soutenable et intégrée	Taux annuel de croissance du PIB agricole	3,2% (2009-2011)	6% (2020)	Rapports nationaux, enquêtes	
	Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Taux de malnutrition chronique	29% (2009-2011)	14% (2020)		
EFFETS	Accroissement des productions vivrières et halieutiques pour la consommation interne	Tonnage des productions vivrières Tonnage des captures halieutiques	58.000 t (2009-2011) 4.800 t (2009-2011)	75.000 t (2020) 6.200 t (2020)	Rapports de la DP et du MADR, enquêtes	Risques : cadre réglementaire insuffisant Mesures d'atténuation : Interventions du PRIASA II en matière de législation
	Valorisation des produits vivriers et halieutiques	% de la part des produits locaux dans l'alimentation	58% (2012)	75% (2020)		

A- Développement des infrastructures		(PRIASA I)	(PRIASA I et II)	Rapports d'activités du projet et des structures partenaires (DGP, FIC, INAE, MARAPA, CADR, etc.)	Risques - Retards dans les processus d'acquisition
<b>A1 Développement systèmes d'irrigation</b>	1.1 Nombre de réseaux et superficie irriguée 1.2 Nombre de bassins de collecte construits 1.3 Kits d'irrigation diffusés	1.1 6 réseaux (340 ha) 1.2 0 1.3 0	1.1 16 réseaux (860 ha) (1/5 F) 1.2 1 bassin de collecte 1.3 20 kits (5/20 F)	INAE, MARAPA, CADR, etc.)	Risques - Retards dans les processus d'acquisition
<b>A2 Réhabilitation de pistes rurales</b>	1.4 Tronçons agricoles réhabilités 1.5 Pistes rurales entretenues 1.6 GIME performants équipés	1.4 23 km 1.5 0 1.6 3 GIME	1.4 48 km 1.5 180 km 1.6 6 GIME	CADR, etc.)	Risques - Retards dans les processus d'acquisition
<b>A3 Infrastructures d'appui à la production, transformation et commercialisation agricole</b>	1.7 Superficie protégée par CES/DRS 1.8 Nombre d'abris pépinières installés 1.9 Nombre de séchoirs construits 1.10 Nombre de centres construits 1.11 Nombre de chambres froides construites 1.12 Nombre de marchés construits ou réhabilités 1.13 Nombre de petites unités modernisées 1.14 Nombre d'unités transformation développées	1.7 0 1.8 14 abris 1.9 6 séchoirs 1.10 0 1.11 0 1.12 1 marché 1.13 10 petites unités 1.14 2 unités	1.7 150 ha 1.8 24 abris (mini 25% F) 1.9 14 séchoirs (mini 25% F) 1.10 2 centres (équipés pour F) 1.11 2 chambres froides 1.12 6 marchés (équipés pour F) 1.13 30 unités (60% F) 1.14 5 unités (1/3 F)	Contrats signés	Mesures d'atténuation - Manuel de procédure pour travaux communautaire élaboré, recours au FIC, UGP en place et expérimentée
<b>A4 Modernisation d'infrastructures de pêche</b>	1.15 Marchés existants modernisés 1.16 Équipements pour chaîne du froid installés 1.17 Unités de transformation mises en place 1.18 Ateliers pirogues fibre verre développés 1.19 Dispositifs concentration (DCP) installés 1.20 Dispositifs lutte érosion côtière réalisés 1.21 Magasins articles de pêche mis en place 1.22 Actions pilotes en pisciculture conduites	1.15 1 marché 1.16 4 FG et 3 CF 1.17 0 1.18 1 atelier 1.19 0 1.20 0 1.21 0 1.22 0	1.15 3 marchés (équipés pour F) 1.16 6 FG et 5 CF 1.17 1 unité 1.18 3 ateliers 1.19 20 DCP 1.20 2 dispositifs 1.21 1 magasin 1.22 1 action pilote	Rapports des bureaux de contrôle, des structures partenaires et du FIC	disposant d'une autonomie financière, modes d'acquisition adaptés au contexte insulaire
<b>B- Développement des capacités</b>	<b>B1 Volet agricole</b>			Rapports de supervision BAD	Risques
2.1. Actions vulgarisation et appui-conseil menées	2.1 Nombre de producteurs encadrés	2.1 500 producteurs	2.1 3.500 producteurs (1/3 F)	2.1 3.500 producteurs (1/3 F)	-Pratiques individualistes des producteurs et pêcheurs rendant difficiles les actions communautaires et innovations engagées, et pouvant compromettre la
2.2. OP structurées et organisées	2.2 Nombre d'OP organisées et structurées	2.2 30 OP	2.2 80 OP (25% F)	2.2 80 OP (25% F)	
2.3. Manuel bonnes pratiques élaboré et diffusé	2.3 Nombre de manuel produit et diffusé	2.3 0	2.3 1 manuel	2.3 1 manuel	
2.4. Nombre de champs écoles mis en place	2.4 Nombre de champs écoles mis en place	2.4 0	2.4 3 (dont mini 1/3 F)	2.4 3 (dont mini 1/3 F)	
2.5. Structuration de la transformation appuyée	2.5 Nombre transformateurs appuyés et encadrés	2.5 10 transformateurs	2.5 90 transformateurs (60% F)	2.5 90 transformateurs (60% F)	Rapports d'activités du projet et des structures
2.6. Cadre législatif exportation amélioré					
2.7. Cantines scolaires approvisionnées					

<p>2.8. Sessions formation jeunes au CATAP tenues</p> <p>2.9. Autonomisation du CATAP appuyé</p> <p>2.10. Equipements complémentaires CATAP acquis</p> <p>2.11. Nouveaux modules CATAP mis au point</p> <p>2.12. Mise aux normes du CIAT étudiée</p> <p>2.13. CIAT modernisé et sécurisé</p> <p>2.14. CADR réhabilité et équipé</p> <p>2.15. Cellule Irrigation MADR renforcée</p> <p>2.16. Statistiques et SE du MADR renforcés</p> <p>2.17. Divers agents MADR formés</p> <p><b>B2 Volet pêche</b></p> <p>2.18. Personnel de gestion des infrastructures formé</p> <p>2.19. Etude faisabilité pêche semi-ind. conduite</p> <p>2.20. Système suivi statistiques renforcé</p> <p>2.21. Système surveillance opérationnel</p> <p>2.22. Laboratoire des pêches modernisé</p> <p>2.23. Divers agents DGP formés</p>	<p>2.6 Cadre législatif exportation amélioré</p> <p>2.7 Nombre de cantines scolaires appuyées</p> <p>2.8 Nombre de jeunes bénéficiant de formation</p> <p>2.9 Etude d'autonomisation CATAP réalisée</p> <p>2.10 Equipements CATAP acquis</p> <p>2.11 Nouveaux modules CATAP mis au point</p> <p>2.12 Etude pour mise aux normes CIAT réalisée</p> <p>2.13 Bâtiments CIAT modernisés et sécurisés</p> <p>2.14 Délégations du CADR réhabilités/équipés</p> <p>2.15 Cellule Irrigation MADR renforcée</p> <p>2.16 Services statistiques et SE MADR renforcés</p> <p>2.17 Nombre d'agents MADR formés</p> <p>2.18 Nombre de personnes encadrées et formées</p> <p>2.19 Etude effectuée</p> <p>2.20 Système suivi statistique renforcé</p> <p>2.21 Système opérationnel</p> <p>2.22 Labo des pêches modernisé</p> <p>2.23 Nombre d'agents DGP formés</p>	<p>2.6 0</p> <p>2.7 0</p> <p>2.8 0</p> <p>2.9 0</p> <p>2.10 équipement partiel</p> <p>2.11 0</p> <p>2.12 0</p> <p>2.13 1 centre réhabilité</p> <p>2.14 0</p> <p>2.15 1 cellule appuyée</p> <p>2.16 0</p> <p>2.17 100 agents</p> <p>2.18 1.500 personnes</p> <p>2.19 0</p> <p>2.20 0</p> <p>2.21 1 système en place</p> <p>2.22 1 labo en place</p> <p>2.23 20 agents</p>	<p>2.6 1 cadre amélioré</p> <p>2.7 12 cantines (100% enfants)</p> <p>2.8 600 jeunes (40% F)</p> <p>2.9 1 étude réalisée</p> <p>2.10 1 lot équipement</p> <p>2.11 5 modules</p> <p>2.12 1 étude réalisée</p> <p>2.13 1 centre modernisé/sécurisé</p> <p>2.14 2 délégations du CADR</p> <p>2.15 1 cellule irrigation renforcée</p> <p>2.16 1 serv. stat &amp; SE renforcé</p> <p>2.17 270 agents formés (30% F)</p> <p>2.18 2.500 personnes (1/3 F)</p> <p>2.19 1 étude réalisée</p> <p>2.20 1 système renforcé</p> <p>2.21 1 système opérationnel</p> <p>2.22 1 labo modernisé</p> <p>2.23 50 agents formés (20% F)</p>	<p>partenaires (DGP, FIC, CADR, MARAPA, ONGs, etc.)</p> <p>Contrats signés</p> <p>Rapports des bureaux de contrôle</p> <p>Rapports de supervision BAD</p>	<p>gestion durable des infrastructures</p> <p>- Faiblesses en ressources humaines et institutionnelles</p> <p>Mesures d'atténuation</p> <p>- Sélection des groupes les plus motivés, sensibilisation et encadrement par ONGs, contrepartie demandée aux communautés</p> <p>- Programme de renforcement des capacités, formations ciblées, partenariats établis avec structures impliquées dans PRIASA - Projet I</p>
<p><b>C- Gestion du Projet</b></p> <p>3.1. Activités d'acquisition menées</p> <p>3.2. Activités du projet déroulées</p> <p>3.3. Gestion financière assurée</p> <p>3.4. Suivi évaluation exécuté</p> <p>3.5. Prise en considération du genre assurée</p> <p>3.6. Activités de communication</p>	<p>3.1 PPM tenu et respecté</p> <p>3.2 Taux de décaissement conforme</p> <p>3.3 Rapports d'audit produits</p> <p>3.4 Système de SE opérationnel</p> <p>3.5 Promotion genre assurée</p> <p>3.6 Plan de communication établi et mis en œuvre</p>	<p>3.1 élaboré (2015)</p> <p>3.2 0% (2015)</p> <p>3.3 cabinet recruté (2015)</p> <p>3.4 en place (2015)</p> <p>3.5 impulsée (2015)</p> <p>3.6 établi (2015)</p>	<p>3.1 PPM à jour et respecté</p> <p>3.2 environ 20% par an</p> <p>3.3 5 rapports d'audit validés</p> <p>3.4 à jour durant l'exécution</p> <p>3.5 données désagrégées dispo.</p> <p>3.6 communication assurée</p>	<p>PPM</p> <p>Système SAP</p> <p>Rapports d'audit</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Aide-mémoire missions</p> <p>Site Web, films, etc.</p>	<p>Risques</p> <p>- Capacités insuffisantes</p> <p>Mesures d'atténuation</p> <p>- UGP et manuels en place, recours au FIC</p>
<b>COMPOSANTES</b>					
<p><b>A- Développement des infrastructures</b></p> <p>Etudes, réalisation et contrôle des travaux (irrigation, pistes, pêche, transformation, commercialisation, érosion côtière, etc.), équipement, modernisation, actions pilotes, etc.</p> <p><b>B- Développement des capacités</b></p> <p>Appui conseil, structuration, études, appui CIAT et CATAP, sensibilisation, formations, visites, partenariats, etc.</p> <p><b>C- Gestion du Projet</b></p> <p>Coordination, acquisitions, suivi-évaluation, gestion financière, audit, communication, genre, pilotage, etc.</p>					
<b>RESSOURCES</b>					
<p>Sources de financement</p> <p>FAD (Prêt) : 11,50 M. UC</p> <p>GEF (Don) : 2,49 M. UC</p> <p>GVT/Bénéf. : 0,71 M. UC</p> <p><b>TOTAL : 14,70 M. UC</b></p>					